



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES**  
**Séance du 22 mars 2023 à 20h00**

1 place de la Mairie  
81290 VIVIERS LES MONTAGNES  
Afférents au Conseil : 14  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 17/03/2023  
Date d'affichage : 17/03/2023

L'an deux mille vingt et trois et les vingt et deux mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC  
Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, François MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Sylvie CALAS pouvoir à Mme Arlette GLORIA, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, Mme Maud FLAMAND pouvoir à Mme COURTOIS SABARTHES et M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

Absent : Mme Pascale PRADES

Secrétaire de séance : Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES

La séance débute à 20h05

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18                      Contre : 0                      Abstention : 0

Objet de la délibération : **TRANSFERT DE VOIRIE DU DOMAINE D'EMILIE A LA COMMUNE**

Monsieur le maire informe le conseil Municipal que les propriétaires du lotissement privé du Domaine d'Emilie (rue André Amalvy et rue du domaine d'émilie) souhaiteraient que les espaces verts, éclairage public, et la voirie soient transférés à titre gratuit dans le domaine public communal.

Il précise au conseil que les plans de la voirie sont dans les documents mis à leur disposition en début de séance.

M. le maire propose au Conseil d'approuver ce transfert après vérification de la conformité des travaux.

Pour : 18                      Contre :                      Abstention :

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

